REGLEMENT ENDURO
EPREUVE DE DOMAZAN
26/04/2015

Cette épreuve servira de support aux championnats de ligues :

- Languedoc Roussillon (LMLR)
- Provence (LMRP)
- Rhône-Alpes (LMRA)

1 - TITRES:

Les trois premiers pilotes seront récompensés dans les catégories suivantes :

¤ **Elite:** E 1 – E 2 – E 3
¤ **Ligue 1** : E 1 – E 2 – E 3 (pilotes licenciés NCO)

NOTA : **E 1** = de 100 cc à 125 cc 2T et de 175 cc à 250 cc 4T
E 2 = de 126 cc à 250 cc 2T et de 290 cc à 450 cc 4T
E 3 = de 290 cc à 500 cc 2T et de 475 cc à 650 cc 4T

¤ **50 cc** 14 ans révolus, moins de 19 Ans au 01/01/2015,
¤ **Vétérans** plus de 37 Ans au 01/01/2015 (Nota: classement E1–E2-E3)
¤ **Vétérans II** (+ de 47 Ans au 01/01/2015) (Nota : classement E1-E2-E3)
¤ **Féminines**
¤ **Espoirs** moins de 19 Ans au 01/01/2015 **(pilotes Ligue 1 E1 Attention 125 2 TPS)**
¤ **Motos Loisirs** (pilotes avec une licence NCO, moto éligible family ou moto ancienne liste en annexe)
¤ **Ligue 2 : Trophée (pilotes licenciés NCO)**
¤ **Ligue 3 : licences à la journée (classement jour)**

Les Vétérans, Vétérans II, les Féminines, les 50 cc , les Espoirs feront partie de la Catégorie Ligue 1.
A titre dérogataire seront admis à rouler des pilotes licenciés « 1 épreuve » en catégorie 50CC et Féminines.(classés seulement à la journée)

2 - CLASSEMENTS:

Le classement se fera par catégories et additions des temps des spéciales et pénalités diverses.
Les pilotes ne pourront concourir et être titrés que dans une seule catégorie.

3 - ENGAGEMENTS:

Les droits d'engagements sont fixés à 60 €.

ATTENTION
Engagement en ligne OBLIGATOIRE sur le site Internet : www.ffm.engage-sports.com
Paiement uniquement par CB
(au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)

Priorité : Les pilotes participants en Elite, Ligue 1, 50 cc, les vétérans et les féminines seront engagés en priorité.
Les engagements seront clos 5 Jours avant l'épreuve.
Passé ce délai, une majoration de 20% pourra être appliquée.
Les numéros de course seront attribués comme suit.
Les plaques de course et les numéros devront être de couleur et dimension homologuées.

ELITE :

-E 1 (Plaques de couleur blanc, numéro noir)
-E 2 (Plaques de couleur rouge, numéro blanc)
-E 3 (Plaques de couleur jaune, numéro noir)

LIGUE 1 :

-E 1 de *100 à 199* (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
-E 2 de *200 à 299* (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
-E 3 de *300 à 399* (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

50 cc :

de *500 à 520* (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

Féminines :

de *540 à 549* (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

Vétérans et Vétérans II:

de *550 à 699* (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

LIGUE 2 :

de *700 et Plus* (Plaques de couleur noir, numéro blan**c)**

LICENCE JOURNEE :

de 800 et plus (Plaques de couleur noir, numéro blan**c)**

MOTO LOISIRS :

de 900 et plus (Plaques de couleur noir, numéro blan**c)**

4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :

4.1 - Vérifications administratives:

Aux vérifications, les pilotes doivent fournir les pièces administratives suivantes :

¤ La confirmation de l'engagement
¤ Permis de Conduire ou BSR et carte d'identité pour les 50 cc.
¤ Attestation d'Assurance de la moto **AU NOM DU PILOTE.**

Dans le cas d'une attestation d'assurance type garage ne précisant pas le numéro d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné.

En cas de prêt de la machine, des attestations de prêt et d'assurance précisant l'immatriculation devront être fournies.

¤ Carte grise du motocycle – Procès Verbal de réception établi par le service des mines (pour les réceptions à titre isolé)

Les W garage et cartes grises provisoires ne sont pas autorisés.

Les motos devront répondre à la législation française en terme d'immatriculation et plus particulièrement à la validation des cartes grises étrangères (délai de 3 mois à compter de la 1ère date de mise en circulation).

¤ Licence FFM 2015.

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical de moins d'un an ainsi qu'une pièce d'identité.
LA LICENCE « 1 MANIFESTATION » EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE www.ffmto.org

4.2 - Vérifications techniques:

Au contrôle technique, les motos devront être en conformité avec le règlement du Championnat de France (Plaque d'immatriculation, les garde-boues arrière plats style Cross sont interdits, carter de chaîne, mousse de guidon, normes phoniques nationales)
Les pneus type FIM sont obligatoires à l'avant et à l'arrière.

Les motos et les équipements pilotes doivent être conformes au règlement FFM et au Code de la Route. (feux de croisement en état). Les feux de croisement sont obligatoires durant toute l'épreuve.

Nota : l'engagement ne sera pas remboursé si la moto ne satisfait pas au contrôle Technique
Seuls les casques norme ECE 22/05 seront autorisés. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués.
Conformément au règlement national, les caméras sont interdites au guidon et sur le plastron. Pour des raisons de droit à l'image, le club se réserve le droit d'interdire les caméras.

Le contrôle du bon fonctionnement de l'éclairage aura lieu au cours des vérifications techniques

Nota: En cas de non fonctionnement au moment du départ, le concurrent sera arrêté après les 20 mètres et devra remettre en état son éclairage avant de repartir.
Le Directeur de Course pourra refuser le départ en cas de non conformité du pilote et /ou de sa machine.

L'utilisation d'un tapis environnemental ainsi qu'un extincteur de classe B de minimum 2 kg est obligatoire par pilote à l'endroit où l'organisateur autorise l'assistance et le ravitaillement en carburant.

L'utilisation des « tear off » (écrans jetables) est interdite.

Attention en parc fermé, les motos devront être équipées d'un système antivol individualisé.
Les motos non attachées seront refusées au départ.

5.DEPART :

Départ : 3 pilotes par minute

L'ordre de départ sera :

Elite
Ligue 1
Ligue 2
LJA

6 - RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.
S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

7 - OFFICIELS :

Voir RP type en annexe

8 - SANCTIONS et PENALITES :

Les sanctions et pénalités seront les mêmes qu'en Championnat de France

Le délai de mise hors cours est de 30 minutes sauf pour les 50 cc et les Féminines pour lesquels il est de 1 Heure.
Nota : Devant le comportement, de plus en plus fréquent, de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des Officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury.